

Dans le cadre d'un remplacement, l'UDAF 19 recrute



Délégué MJPM (H/F)

TULLE

Encadré(e) par un Responsable de Pôle et un Directeur de Service, le/la délégué(e) Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs évalue la situation socio-économique de la personne protégée et effectue des opérations administratives et tout acte autorisé par le mandat de protection nécessaire à la préservation de ses intérêts.

Le/la délégué(e) Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs développe des partenariats avec les acteurs de l'accompagnement social, qu'il coordonne au profit de la personne.

Le/la délégué(e) Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs analyse ses besoins et son potentiel, tout en favorisant son autonomie.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, il/elle bénéficie du soutien et de l'étayage de services supports (comptabilité, accueil, assistante tutélaire, référente technique...) pour l'exercice du mandat confié à la structure.

Ce que nous recherchons

Titulaire d'un diplôme dans le domaine social,
juridique ou patrimonial

Expérience dans l'accompagnement des
publics en difficultés

Casier judiciaire vierge

Permis B en cours de validité

Valeurs institutionnelles et humaines fortes

Organisation, méthodique, synthétique

Discrétion, écoute, professionnalisme

Être titulaire du CNC MJPM est un plus

Contrat et rémunération

CDD jusqu'au 31/08/24

Prise de poste immédiate

151.67 heures mensuelles

Salaire CCN 15.03.1966

Rémunération selon ancienneté

Éducateur Spécialisé

Groupe 434



Dépôt des candidatures dès que possible

**Les candidatures (CV - Lettre de motivation) sont à adresser au service
Ressources Humaines de l'UDAF de la Corrèze - 12 Place Martial Brigouleix
19000 TULLE par mail : recrutement@udaf19.fr**